

# RAPPORT BILAN 24H 2020



STATION D'EPURATION

DIAMOND HEAD

STATION DE TYPE SBR

Mesures réalisées du 13 au 14 août 2020



# Table des matières

RESU	JME	. 1
I. F	PRESENTATION DE LA STATION	. 2
a)	Localisation	. 2
b)	Caractéristiques Théoriques	. 2
c)	Filière de traitement et équipements	. 2
II.	RESULTATS DU BILAN	. 3
a)	Mesure de débit	. 3
b)	Analyses	. 3
III.	CONCLUSIONS	. 4



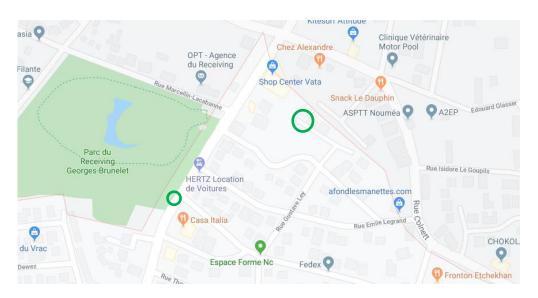
## **R**ESUME

Station Diamond Head type SBR	130 EH			
Charge polluante sortante				
DBO5 DCO MES	0.03 kg/j 0.1 kg/j 0.01 kg/j			
Charge hydraulique	10 %			
Analyses	Conforme			
<u>Conclusion</u> :				
Bon fonctionnement général de la station d'épuration.				



## I. Presentation de la station

## a) LOCALISATION



Adresse: 5 rue Du Docteur Ginieys – Nouméa – Anse Vata

### b) CARACTERISTIQUES THEORIQUES

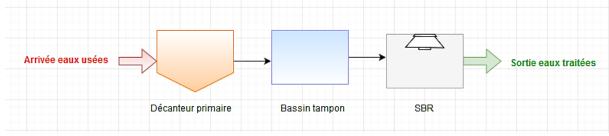
Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau de la station d'épuration est donc un réseau séparatif.

DONNEES NOMINALES				
Nombre d'EH	130 EH			
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	19.5 m3/j			
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	7.8 kg/j			
DCO journalière (120g/Eh/j)	15.6 kg/j			
MES journalier (90 g/Eh/j)	11.7 kg/j			

Les normes de rejets sont donc basées sur la Délibération n°10277 DENV/SE du 30 avril 2009 (annexe 1).

## c) FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type SBR.



Synoptique simplifié de la filière de traitement



## II. RESULTATS DU BILAN

## a) MESURE DE DEBIT

Une sonde pression a été placée dans le poste de relevage du 13 au 14 août 2020.

La courbe de la mesure est en annexe 2.

Résultats de la mesure de débit			
Débit moyen	0.09 m <sup>3</sup> /h		
Volume journalier	2 m³/j		
Equivalents habitants (150 l/EH/j)	13 EH		
Nombre de pompages	2		
Hauteur de marnage	25 cm		

La station reçoit un volume journalier de 2 m³ ce qui correspond à 10% de la capacité réelle nominale.

### b) ANALYSES

Les prélèvements ont été effectués du 13 au 14 août 2020. Un préleveur réfrigéré a été installé en sortie de station afin de réaliser un échantillon moyen sur 24h.

Le bilan a été réalisé par temps sec (annexe 3).

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le rapport d'analyses est joint en annexe 3.

Analyses	Unités	Sortie	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5	mg/L	15	25	С
DCO	mg/L	61	120	С
MES	mg/L	8	35	С
рН	-	6.8	Entre 6.0 et 8,5	С

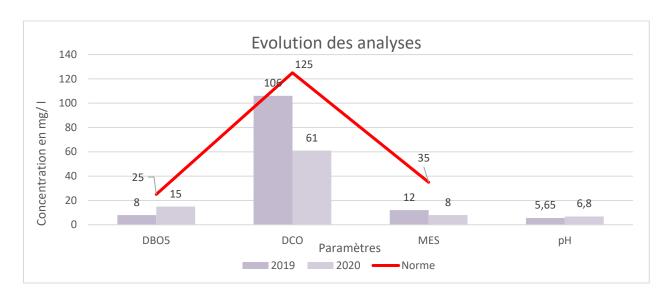
<sup>\*</sup>Selon Délibération n°10277 DENV/SE du 30 avril 2009 cf. annexe 1

Des concentrations mesurées en dessous des seuils réglementaires.

<sup>\*\*</sup>C = conforme NC = non conforme NA = non applicable



## III. EVOLUTION DES ANALYSES



On constate une amélioration de la qualité du pH par rapport à 2019.

Concernant les autres paramètres, les concentrations mesurées ont diminué et restent comme en 2019 en dessous des seuils réglementaires.

## IV. CONCLUSIONS

Le bilan 24 heures de cette année est conforme.

Le débit journalier de la station démontre que la station d'épuration fonctionne à 10% de sa capacité nominale.

La station d'épuration présente un bon fonctionnement général.



# **ANNEXES**



## **ANNEXE 1 : Délibération provinciale**

### ARTICLE 5: EAU

### 5.1 - Prélèvements

Les installations de prélèvement d'eau dans le milieu naturel doivent être munies de dispositifs de mesure totalisateurs de la quantité d'eau prélevée. Ces mesures sont régulièrement relevées et le résultat doit être enregistré et tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

Le raccordement à une nappe d'eau ou au réseau public de distribution d'eau potable doit être muni d'un dispositif anti-retour.

L'usage du réseau d'eau incendie est strictement réservé aux sinistres et aux exercices de secours et aux opérations d'entretien de ce réseau.

### 5.2 - Consommation d'eau

Toutes dispositions doivent être prises pour limiter la consommation d'eau.

### 5.3 - Réseau de collecte

Le réseau de collecte doit être de type séparatif permettant d'isoler les eaux résiduaires polluées des eaux pluviales non susceptibles d'être polluées.

### 5.4 - Protection du milieu naturel et prescriptions relatives à la qualité du rejet

Dans le cas d'un rejet dans un cours d'eau, le point de rejet doit être localisé afin de minimiser l'effet sur les eaux réceptrices et assurer une diffusion optimale. Le choix de son emplacement doit tenir compte de la proximité de captage d'eau potable, de baignades, de zones aquacoles, piscicoles et conchylicoles. Le rejet doit s'effectuer dans le lit mineur du cours d'eau à l'exception de ses bras morts. Les rejets effectués sur le domaine public maritime doivent l'être au-dessous de la laisse de basse mer.

L'ouvrage de déversement ne doit pas faire obstacle à l'écoulement des eaux et toutes dispositions doivent être prises pour prévenir l'érosion du fond ou des berges, assurer le curage des dépôts et limiter leur formation.

Les effluents sont prétraités (dégrillage, décantation, ...) puis traités par voie biologique; ils peuvent être traités par la seule voie physico-chimique s'il est justifié de l'innocuité du rejet correspondant pour le milieu naturel et de l'absence de risque pour la santé publique.

Les valeurs limites des rejets d'eaux sont contrôlées, sauf stipulation contraire de la norme, sur effluent traité non décanté et non filtré, sans dilution préalable ou mélange avec d'autres effluents.

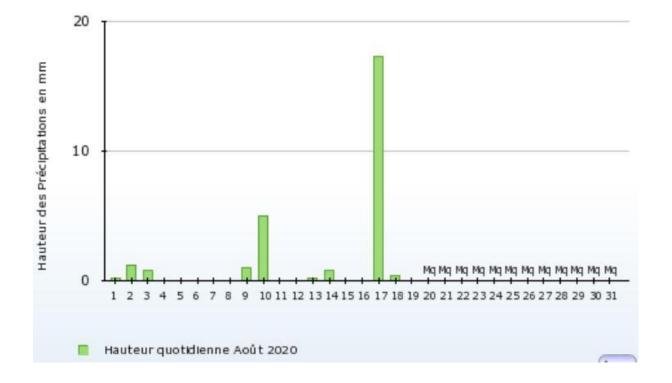
Les ouvrages de traitement par filière biologique doivent respecter, en sortie de l'installation de traitement, les valeurs limites des rejets d'effluent traité, dans le milieu naturel ou dans un réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration, fixées comme suit :

- pH compris entre 6 et 8,5
- Température inférieure ou égale à 30°C
- Demande biochimique en oxygène à 5 jours (D.B.O.<sub>5</sub>) (NFT 90-103): la concentration ne doit pas dépasser 25 mg/l.
- Demande chimique en oxygène (D. C. O.) (NFT 90-101): la concentration ne doit pas dépasser 125 mg/l.
- Matières en suspension (M.E.S.) (NFT 90-105): la concentration ne doit pas dépasser 35 mg/l.



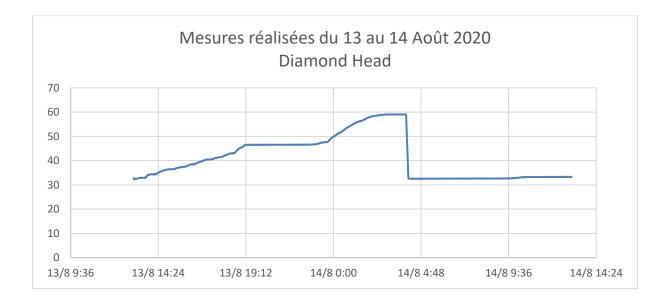
# ANNEXE 2 : Pluviométrie - Nouméa - Août 2020

(Source Météo nc)





# **ANNEXE 3: Courbes de mesures**





## **ANNEXE 4: Rapport d'analyses**



Rapport d'analyse 2020/08/R0094

BC n° Aff n° Bilan 24H Devis n°

**EPUREAU** Epureau 20, bis rue Descartes

382098846 Nouméa Cedex

Tel: 28 17 27

assist-puroo@epureau.nc

Date de prélèvement : Du 13/08/20 au 14/08/2020 13:30 Date de réception : 14/08/2020 14:21

Date de fin d'analyse : 20/08/2020

Préleveur : Kelly

Flaconnage: labeau

Lieu du prélèvement: Sortie STEP
Date de début d'analyse : 14/08/2020
Nature de l'échantillon : Eau usée
Référence Client : Damond Head
Température à réception : 27.1°C

Echantillon: 2020/08/E0082

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération	Limite de	
				n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009	quantification	
	<u>Paramètre indésirable</u>					
Matières en suspension	NF EN 872	8	mg/L	35	2	
(MES)	NF EN 672	0	mg/L	35	2	
Demande biochimique en	NF EN 1899-2	15	mg O2/L	25	2	
oxygène (DBO5)	W EW 1055-2					
Demande chimique en	ISO 15705:2002	61	mg/L	125	3	
oxygène (DCO)	130 13703.2002					
Paramètres in situ						
ph in situ	Méthode du préleveur	6.8	unités pH			

### Remarques/Commentaires:

- (1) Les résultats se apportent uniquement à cet échantillon.
  (2) Pour déclarer ou non la conformité, il ris pas été tenu explicitement compte de l'incettude associée aux résultats.
  (3) Les résultats précédes du signe « « correspondent aux limites de quantification. NC » somme non célculatie.
  (4) Toules les informations rélatives aux en aignes sont disponibles au laborations eur demand é (northautes...)
  (5) Les limites de quantifications in disponibles de laborations de cettre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuls sont auxoeptibles d'être observées fors de l'analyse déchantillons de nature particuliers.
  (6) Les limites de quantifications in disponibles au laboration de cettre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuls sont auxoeptibles d'être observées fors de l'analyse d'échantillons de nature particuliers.
  (6) Les limites de di fiftres ufilisée pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 gim² et 100 gim².

Nouméa le 21/08/2020 Corinne CHRISTINA Responsable de laboratoire

